

mail-d-annie-lobe-du-16-mai-2015.rtf

De : "info@santepublique-editions.fr" <info@santepublique-editions.fr>

À : [info@santepublique-editions.fr](mailto:info@santepublique-editions.fr)

Cc : [info@santepublique-editions.fr](mailto:info@santepublique-editions.fr)

Envoyé le : Samedi 16 mai 2015

Objet : URGENT Linky le compteur à radiofréquences bientôt obligatoire revient devant l'Assemblée nationale du 19 au 26 mai 2015 Il ne reste que quelques jours pour agir

**URGENT, MERCI DE TRANSFERER A VOTRE CARNET D'ADRESSES**

Bonjour,

Obligation du compteur à radiofréquences Linky :

Tout s'accélère car l'Assemblée va examiner en deuxième lecture la loi de transition énergétique du 19 au 26 mai 2015 !

Les articles sur le système Linky / opérateurs d'effacement sont inchangés par rapport à la version votée par le Sénat en mars dernier.

Il ne reste donc que quelques jours pour bloquer ce projet insensé.

Trois nouvelles possibilités d'action :

1/ Une vidéo de 2 minutes à diffuser d'urgence à votre carnet d'adresses. Elle est incisive, drôle et incite à l'action.

Vous pouvez la voir sur la page :

<http://www.santepublique-editions.fr/appele-a-la-mobilisation-generale-contre-le-compteur-linky.html>

2/ Des questions / réponses qui montrent les premiers résultats des actions des internautes ayant envoyé des mails aux députés.

A lire sur la page :

<http://www.santepublique-editions.fr/questions-reponses-sur-le-linky.html>

3/ Un nouveau mode d'action : le téléphone !

Appelez votre député-e pour lui faire part de votre opposition motivée au Linky obligatoire. Appelez et faites appeler vos amis, vos voisins, votre famille.

Les numéros de l'Assemblée sont :  
01 40 63 60 00  
01 40 63 32 62

Si vous ne connaissez pas le nom de votre député, rendez-vous sur la page :  
<http://www.santepublique-editions.fr/mobilisation-contre-linky-je-prends-rendez-vous-avec-mon-depute-et-avec-mon-senateur.html>

4/ Les députés qui ont (et vont) rédiger cette loi sont :

- François Brottes, président de la Commission spéciale de l'Assemblée nationale\* pour la loi sur la transition énergétique. Il a la paternité de la législation sur le Linky (loi "Brottes" du 15 avril 2013)
- Sabine Buis, rapporteure de la section comportant les articles 7, 7bis et 7ter
- Ericka Bareigts, rapporteure de la section comportant l'article 46bis sur les opérateurs d'effacement
- Denis Baupin, rapporteur de la section comportant l'article 60 sur "la protection des personnes en situation de précarité énergétique". L'article 60 stipule que l'aide à ces personnes "s'accompagne d'une offre, par les fournisseurs d'électricité, de transmission des données de consommation, exprimées en euros, au moyen d'un dispositif déporté. Pour les consommateurs d'électricité, ce dispositif permet un affichage en temps réel."

Derrière ce jargon se cache le Linky obligatoire pour les pauvres. Cette obligation sera ultérieurement étendue par voie d'ordonnance à toutes les catégories de population, jusqu'à ce que 35 millions de compteurs soient changés en 7 à 8 ans.

Avant le 26 mai 2015, concentrons le feu nourri de nos mails et de nos appels téléphoniques sur ces quatre députés :

fbrottes@assemblee-nationale.fr  
sbuis@assemblee-nationale.fr  
ebareigts@assemblee-nationale.fr  
dbaupin@assemblee-nationale.fr  
Tél. de l'Assemblée : 01 40 63 60 00 ou 01 40 63 32 62

\*La Commission spéciale s'est réunie en catimini du 14 au 16 avril sans qu'aucune information à ce sujet n'apparaisse sur le site de l'Assemblée.

Un rapport déposé le 17 avril 2015 n'a été mis en ligne que le 12 mai !

**Si le courage vous manque pour agir, jetez un oeil sur ce qui se passe au Canada, où plus de 9 millions de compteurs de type Linky (smart meters) ont déjà été installés.**

**Voir aussi Madame Royal inaugurant un showroom d'ERDF le 24 mai 2014 : [https://www.youtube.com/watch?v=-T7\\_b0fnc90](https://www.youtube.com/watch?v=-T7_b0fnc90)**

**Une fois la loi passée, il n'y aura plus aucune échappatoire au Linky car tous les circuits électriques, tous les appareils électriques réémettront les radiofréquences du compteur Linky. L'électricité des logements non équipés de Linky sera également "polluée", puisque tout le réseau est interconnecté (à la grande différence des compteurs d'eau, dont on peut bloquer les radiofréquences/micro-ondes avec du papier alu).**

**C'est maintenant qu'il faut agir !**

**Si vous ne savez pas encore ce qu'est le Linky et voulez voir de plus amples explications sur le système Linky et l'appel à la mobilisation générale lancé le 13 avril 2015, voir le site <http://www.santepublique-editions.fr>**

**Merci à vous, merci beaucoup.  
Bien sincèrement,**

**Annie Lobé,  
Journaliste scientifique indépendante.**

**PS : Des entreprises sont déjà dans les starting-blocks pour se lancer à l'assaut des Français : voir ci-joint le courrier reçu le 15 mai 2015 par une bénéficiaire du RSA.**